

# Considérations pratiques et recommandations à l'intention des autorités religieuses et des communautés de croyants dans le contexte de la COVID-19

Orientations provisoires

7 avril 2020



Organisation  
mondiale de la Santé

## Contexte

Les autorités religieuses, les organisations confessionnelles et les communautés de croyants peuvent jouer un rôle important au moment de sauver des vies et de réduire la morbidité liée à la COVID-19<sup>1</sup>. Elles constituent, pour les communautés au service desquelles elles œuvrent, une source essentielle de soutien, de réconfort, de conseils et de services sociaux et de soins de santé directs. Les responsables religieux d'organisations confessionnelles et de communautés de croyants peuvent diffuser des informations sanitaires visant à protéger leurs membres et les communautés, qui sont plus susceptibles de les accepter venant d'eux que d'autres sources. Ils peuvent offrir un soutien pastoral et spirituel lors de situations d'urgence sanitaire et d'autres difficultés d'ordre sanitaire, et peuvent plaider en faveur des besoins des populations vulnérables.

En communiquant des mesures claires et reposant sur des bases factuelles de prévention de la COVID-19, les institutions d'inspiration religieuse peuvent promouvoir des informations utiles, prévenir et réduire la peur et l'ostracisme, rassurer les membres de leur communauté et promouvoir des pratiques salutaires pour la santé. Les autorités religieuses sont intégrées au sein de leurs communautés au travers de réseaux de services et de compassion, et sont souvent en mesure d'offrir une assistance et des informations sanitaires aux plus vulnérables et d'identifier les plus nécessiteux. Les autorités religieuses sont un maillon crucial du filet de sécurité des personnes vulnérables au sein de leur communauté de croyants et de la communauté plus large.

## Finalité de ces orientations

Le présent document repose sur les orientations et les recommandations élaborées par l'OMS en riposte à la pandémie de COVID-19. Il prend acte du rôle particulier des autorités religieuses, des organisations confessionnelles et des communautés de croyants en matière d'éducation, de préparation et de riposte dans le contexte de la COVID-19, notamment par les actions suivantes :

- diffuser des informations fondées sur des éléments probants concernant la COVID-19, la préparation et la riposte à la maladie ;

- éviter les grands rassemblements et organiser les rituels et les activités religieuses à distance/virtuellement, selon le cas et dans la mesure du possible ;
- veiller à ce que toute décision d'organiser des rassemblements à des fins de prière ou d'éducation ou des rencontres sociales s'appuie sur une évaluation solide des risques et soit conforme aux orientations des autorités nationales et locales ;
- lorsqu'ils ont lieu, veiller à ce que les rassemblements, cérémonies et rituels religieux se déroulent dans des conditions sûres ;
- renforcer la santé mentale et spirituelle, le bien-être et la résilience au travers du contact individuel (en respectant la distanciation physique appropriée) et des réseaux sociaux et autres supports de communication ;
- veiller à l'adoption systématique d'une approche fondée sur les droits humains en matière de plaidoyer, de messages et de prestation de services ;
- lutter contre l'ostracisme, la violence et l'incitation à la haine ;
- promouvoir la collaboration œcuménique et interconfessionnelle et la coexistence pacifique durant la pandémie de COVID-19 ;
- veiller à l'exactitude des informations transmises aux communautés et lutter contre la désinformation.

## Rassemblements (lorsqu'ils sont autorisés)

Les autorités sanitaires locales et nationales constituent la principale source d'informations et de conseils au sujet de la COVID-19 au sein des communautés. Elles peuvent fournir des informations concernant les restrictions à la circulation des personnes imposées au niveau local, préciser si les rassemblements sont autorisés et, le cas échéant, l'ampleur maximale de ceux-ci. En cas d'organisation d'un rassemblement, les organisateurs doivent respecter les orientations fournies par les autorités nationales et locales, et, s'il s'agit d'un événement de moyenne ou de grande ampleur, ils doivent établir et maintenir le contact avec les autorités à l'approche et pendant la durée du rassemblement. Si les rassemblements sont permis, les autorités religieuses et les communautés de croyants doivent prendre les mesures suivantes en vue de réduire la menace posée par la COVID-19

<sup>1</sup> Pour des références terminologiques, veuillez vous reporter à [https://www.unaids.org/sites/default/files/media\\_asset/20100326\\_jc1786\\_partnership\\_fbo\\_fr\\_0.pdf](https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/20100326_jc1786_partnership_fbo_fr_0.pdf)

au sein de leur communauté<sup>2</sup>. S'il ne leur est pas possible de prendre ces mesures pour garantir la sécurité de leur communauté, elles doivent annuler les rassemblements physiques envisagés. Une fois les décisions prises, il peut être utile de placer de manière bien visible à l'entrée du lieu de rassemblement une description (textuelle ou en images) des éventuelles pratiques et mesures adaptées.

S'il n'est pas faisable d'organiser des rassemblements à distance/virtuels, il convient d'écourter le plus possible la durée du rassemblement afin de limiter le contact entre participants.

### **Maintenez en permanence une distance minimale d'un mètre (3 pieds) entre les personnes**

Le coronavirus responsable de la COVID-19 se propage par les gouttelettes respiratoires projetées lorsqu'une personne infectée étourdit, tousse ou parle. Ces gouttelettes peuvent se poser sur les personnes se trouvant à proximité ou être inhalées par ces personnes. Les institutions religieuses et les organisations confessionnelles doivent protéger leurs membres en les aidant à maintenir une distance sûre les uns vis-à-vis des autres – c'est ce qu'on appelle la « distanciation physique ».

- Découragez les rassemblements physiques non essentiels et préférez-leur des rassemblements virtuels diffusés en direct sur Internet, à la télévision, à la radio, sur les réseaux sociaux, etc.
- Si un rassemblement est prévu, envisagez de l'organiser en plein air. Si cela n'est pas possible, assurez-vous que la salle dispose d'une ventilation adéquate.
- Contrôlez le nombre et le flux de personnes qui pénètrent dans les lieux de prière, prennent part à celles-ci et s'en vont, afin de garantir en permanence le maintien de la distance de sécurité.
- Les rassemblements auxquels participe un nombre réduit de personnes sont plus indiqués que les séances bondées. Les autorités religieuses et les communautés de croyants doivent envisager d'organiser davantage d'offices avec un nombre limité de fidèles, plutôt que de grands rassemblements.
- Aux sites de pèlerinage, le nombre et le flux de pèlerins doivent être gérés de manière à respecter la distanciation physique requise.
- Durant les offices religieux, les participants, qu'ils soient assis ou debout, doivent se tenir à au moins un mètre (3 pieds) les uns des autres. Au besoin, instaurez des emplacements fixes et désignés afin de maintenir la distance de sécurité.
- Identifiez une salle ou un espace où isoler toute personne se sentant mal ou présentant les premiers symptômes.

### **Évitez le contact physique entre fidèles durant les offices religieux**

De nombreuses traditions religieuses impliquent un contact physique entre fidèles. Les gouttelettes respiratoires contenant le coronavirus responsable de la COVID-19 peuvent se déposer sur les mains d'une personne et être transmises à d'autres lors du contact physique. Les autorités religieuses et les communautés de croyants doivent réfléchir aux manières d'adapter les pratiques religieuses et les rapports au sein de la communauté afin de prévenir le contact physique entre fidèles durant les offices et les autres activités religieuses ou communautaires.

Instaurez de nouvelles formes de salutation permettant de réduire le risque de transmission de la COVID-19. Voici quelques-unes des salutations adoptées au sein des communautés de croyants :

- étreintes, baisers et poignées de main remplacés par une inclinaison du buste, un signe de paix ou une salutation en langue des signes, tout en maintenant la distance physique requise ;
- accueil des fidèles à l'entrée des lieux de prière par des paroles et sourires chaleureux plutôt que par des poignées de main ou d'autres formes de contact physique.

Il est courant que les fidèles échangent un « signe de paix » durant l'office, par exemple une poignée de main ou une étreinte. Ces gestes sont remplacés par d'autres, dont

- un contact visuel et une inclinaison du buste tout en offrant verbalement « la paix » aux autres fidèles ;
- un « signe de paix » commun offert à l'unisson, verbalement ou par inclinaison du buste, par les fidèles, sans quitter leur place et en restant à une distance sûre ;
- toute autre solution culturellement et religieusement acceptée évitant le contact physique.

### **Évitez que les membres de la communauté touchent ou embrassent des objets de culte ou autres habituellement manipulés collectivement**

Dans de nombreuses traditions religieuses, il est courant de toucher ou embrasser des objets sacrés et symboliques durant les offices et la prière. Or, le virus responsable de la COVID-19 peut demeurer sur ces surfaces pendant des heures, voire des jours. Les autorités religieuses et les communautés de croyants doivent protéger leurs membres de l'infection en évitant les pratiques impliquant que les fidèles touchent ou embrassent ce type de surfaces. Les autorités religieuses peuvent créer de nouvelles manières de révéler ces objets et symboles de manière sûre, et aider les fidèles à les accepter. Ainsi, certaines autorités religieuses et communautés de croyants ont encouragé leurs membres à :

- s'incliner devant les statues ou icônes sacrées plutôt que de les toucher ;
- recevoir la bénédiction d'une distance d'au moins un mètre et, pour la communion, éviter de recevoir

---

<sup>2</sup> Ces mesures reposent sur les [recommandations clés concernant la planification de rassemblements de masse durant la pandémie de COVID-19](#)

l'hostie sur la langue et d'utiliser un calice commun pour le vin consacré ;

- envisager l'utilisation de boîtes/portions individuelles préemballées pour les aliments religieux ou cérémoniels, plutôt que des portions partagées dans des conteneurs communs ;
- vider les bénitiers pour empêcher que les fidèles trempent leurs doigts dans un bol commun ;
- éliminer les rituels impliquant un contact physique, comme le lavage de pieds, et les remplacer par des pratiques appropriées ;
- encourager les fidèles à faire leurs ablutions rituelles chez eux avant de se rendre au lieu de culte.

### **Encouragez une bonne hygiène parmi les participants aux offices religieux et aux autres activités lorsque les rassemblements sont autorisés**

- Aidez les participants à observer des pratiques d'hygiène saines en mettant des installations de lavage des mains à leur disposition avant et après l'office, en prévoyant des installations de lavage des pieds lorsque les fidèles pénètrent pieds nus dans le lieu de culte, ou en plaçant des solutions hydroalcooliques (contenant au moins 70 % d'alcool) à l'entrée et à l'intérieur du lieu de culte.
- Mettez à disposition des mouchoirs à usage unique facilement accessibles et des poubelles fermées pour les mouchoirs usagés.
- Demandez aux fidèles d'apporter leur tapis de prière personnel, qu'ils poseront sur la moquette pour les prières quotidiennes.
- Encouragez les fidèles à s'abstenir d'assister aux offices s'ils présentent des symptômes de COVID-19 ou s'ils se sont récemment rendus dans une région où la COVID-19 s'est propagée au sein de la communauté.
- Lorsque les participants pénètrent pieds nus dans un site ou un édifice, les chaussures et sandales doivent être placées dans des sacs et rangées séparément.
- Placez des affichages visuels offrant des conseils sur la distanciation physique, l'hygiène des mains et les règles d'hygiène respiratoire.

### **Nettoyez régulièrement les lieux de culte (espaces spécifiques, sites, édifices religieux)**

- Instaurez des routines de nettoyage, à l'aide de désinfectants, des lieux de culte, des sites de pèlerinage et des autres édifices où les personnes se rassemblent, afin d'éliminer tout virus présent sur les surfaces. Il s'agit notamment de nettoyer immédiatement avant et après chaque rassemblement.
- Nettoyez régulièrement, à l'aide d'un désinfectant, les objets fréquemment touchés comme les poignées de porte, les interrupteurs et les rampes d'escalier.

## **Mener les activités religieuses à distance/virtuellement (aussi longtemps que nécessaire)**

Il est probable que la plupart des autorités religieuses et des communautés de croyants décident d'annuler les offices et autres rassemblements pendant un certain temps durant la pandémie de COVID-19. Dans de nombreux pays, les grands rassemblements sont déjà interdits ou déconseillés. Les autorités religieuses doivent être conscientes de l'important modèle qu'elles représentent aux yeux de leur communauté, rôle dont elles peuvent tirer parti pour renforcer ces recommandations et illustrer comment les communautés peuvent maintenir le contact en menant les activités religieuses à distance/virtuellement. De nombreuses autorités religieuses ont déjà recours aux suggestions ci-après pour maintenir le contact avec et entre les membres de leur communauté, à la fois par des moyens technologiques simples et sophistiqués. En cas d'utilisation de technologies en ligne, les autorités religieuses peuvent fournir des informations sur les risques potentiels liés à la cybersécurité, en particulier en ce qui concerne les enfants et les adultes vulnérables.

### **Exploitez la technologie pour maintenir les liens avec la communauté et poursuivre les activités de culte**

Réfléchissez aux manières dont votre communauté de croyants ou votre organisation confessionnelle peut exploiter la technologie pour rendre les offices et autres événements religieux accessibles en ligne. Envisagez de vous associer à d'autres organisations pour tirer parti des canaux en ligne. Quelques exemples :

- Enregistrez les offices et cérémonies religieux sur un support vidéo ou audio et diffusez-les ou publiez-les sur les réseaux sociaux ;
- Réalisez des visites pastorales et de soins individuelles par téléphone ou au travers des réseaux sociaux et des plateformes de chat vidéo ;
- Utilisez une plateforme de réunion à distance ou virtuelle ou un dispositif de téléconférence pour organiser des réunions ou des séances interactives de prière en groupe restreint.
- Faites un usage accru de la télévision et de la radio.

### **Utilisez des moyens technologiques simples pour maintenir les pratiques religieuses au sein de la communauté**

Les organisations confessionnelles n'ont pas toutes accès aux technologies de pointe pour interagir avec leurs membres. Quoiqu'il en soit, la communauté peut maintenir le contact au travers des pratiques suivantes :

- appels téléphoniques entre membres de la communauté de croyants pour des prières jumelées et usage de services de « chat » téléphonique ;
- communication de moments auxquels votre communauté de croyants peut observer les pratiques religieuses à distance (prière, liturgies spécifiques, etc.) à la même heure chaque jour ou chaque semaine, en dépit de la séparation physique ;
- encourager l'observance, individuelle et en famille, des prières et autres pratiques spirituelles ;

- rassembler et diffuser les demandes de prière au sein de la communauté de croyants pour qu'elles soient appuyées par tous les membres ;

## Sécurité lors des cérémonies

De nombreuses célébrations et cérémonies solennelles exécutées par les autorités religieuses dans les lieux de culte devront être modifiées dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

- Lorsque les autorités sanitaires locales autorisent les rassemblements, les autorités religieuses peuvent assurer des cérémonies telles que les mariages et les funérailles, à condition de suivre les orientations concernant la distanciation physique figurant dans la section de ce document intitulée « Rassemblements (lorsqu'ils sont autorisés) » et en respectant les limites fixées par les autorités de santé publique nationales ou locales concernant le nombre de personnes pouvant prendre part à ces rassemblements.
- Lorsque les rassemblements en personne ne peuvent pas avoir lieu conformément aux directives nationales ou locales de santé publique, il peut néanmoins être possible d'organiser les cérémonies en présence des membres essentiels, un plus grand nombre d'invités participant par l'intermédiaire des technologies à distance, de diffusion en direct sur Internet et vidéo.
- Si/lorsque les autorités sanitaires publient des orientations limitant les prières funéraires en personne, les membres de la famille élargie et les amis peuvent offrir des prières funéraires *in absentia*.

## Sécurité lors des pratiques d'inhumation

Les responsables religieux peuvent aider les familles endeuillées à veiller à ce que leurs êtres chers défunts bénéficient de funérailles et de rites funéraires appropriés et empreints de respect, même en pleine pandémie de COVID-19. Savoir comment planifier et exécuter ces rituels et offices funéraires en toute sécurité peut être source à la fois de protection et de réconfort pour les personnes endeuillées et un témoignage de respect pour les défunts sans poser de risque d'infection pour les personnes endeuillées.

1. Lorsque cela s'avère acceptable ou approprié selon les traditions religieuses concernées, l'embaumement, l'enterrement et la crémation de la dépouille des personnes décédées de la COVID-19 doivent être permis.
2. Les autorités religieuses et les communautés religieuses locales peuvent collaborer avec les familles pour intégrer aux pratiques religieuses et culturelles appropriées des mesures funéraires et d'inhumation réduisant le risque d'infection. Quelques exemples :
  - Si la tradition religieuse comprend le lavage du corps ou son enveloppement dans un linceul, il sera nécessaire de modifier la procédure pour protéger les endeuillés :
    - au minimum, les personnes réalisant ces activités doivent porter des gants jetables ;

- si des fluides corporels risquent d'être projetés, des équipements de protection individuelle supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires pour les personnes participant au rituel (tels que des blouses jetables, des visières ou lunettes de protection et des masques à usage médical).

- Si la famille souhaite voir le défunt après son retrait de l'établissement médical où il ou elle est décédé, ils peuvent y être autorisés, dans le respect des restrictions locales en matière de distanciation physique, sans que la dépouille ne soit touchée ni embrassée et en veillant à ce que les proches se lavent les mains consciencieusement avant et après la visite.
- Lorsque les rites funéraires sont modifiés, il convient de prêter une attention particulière à la protection des enfants et personnes âgées présents.

## Renforcer la santé mentale et la résilience

Les autorités religieuses et les communautés de croyants ont un rôle unique s'agissant d'établir des relations et tisser des liens entre personnes de différentes tranches d'âge et professions et de différents quartiers. Elles sont par ailleurs souvent liées à d'autres organisations de service dans le cadre de leurs fonctions professionnelles et pastorales. À ce titre, ces chefs religieux et organisations confessionnelles sont particulièrement bien placés pour renforcer les connexions entre les personnes potentiellement isolées durant les périodes de distanciation physique. Entretenir et renforcer les relations en ces temps éprouvants peut renforcer la santé mentale et spirituelle de vos fidèles et adeptes et contribuer à la résilience au sein de la communauté dans son ensemble. Les responsables religieux peuvent également aider leur communauté à faire face à la COVID-19 en adoptant des pratiques appropriées au regard de la mission ou de la tradition religieuse de leur organisation. Les pratiques telles que la prière, la lecture inspirante et les services communautaires sûrs peuvent renforcer la confiance et créer un sentiment de calme. Les actions proposées ci-après peuvent s'avérer bénéfiques.

### Maintenir les liens au sein de la communauté

Les autorités religieuses et les organisations confessionnelles peuvent renforcer leur communauté et lutter contre l'auto-isolément en prenant régulièrement des nouvelles des membres, de préférence par téléphone. Cela est d'autant plus important pour savoir ce qu'il advient des personnes vivant seules, âgées, handicapées ou autrement vulnérables. Les autorités religieuses peuvent s'assurer que les listes de contact de la communauté sont à jour et accessibles aux membres. Les organisations peuvent créer des « chaînes téléphoniques », dans le cadre desquelles des membres se portent volontaires pour appeler régulièrement plusieurs autres membres et s'assurer qu'ils vont bien. Les visites en personne sont à éviter dans la mesure du possible et, si elles s'avèrent nécessaires, il convient de respecter la distanciation physique et les autres mesures de prévention appropriées. Les autorités religieuses sont par ailleurs encouragées à prévenir la séparation des familles et à promouvoir les options de soins en milieu familial lorsque les enfants sont séparés de leur famille.

### **Aider autrui**

Venir en aide aux personnes qui ont besoin d'assistance peut être bénéfique tant pour la personne qui offre l'assistance que pour celle qui en bénéficie. Les communautés de croyants peuvent recenser des manières dont leurs membres peuvent venir en aide aux autres, selon les niveaux de risque individuel (téléphoner aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux voisins vulnérables pour prendre de leurs nouvelles, offrir de faire les courses pour eux, etc.). Les autorités religieuses et les communautés de croyants peuvent promouvoir la mise en commun de ressources pour venir en aide aux personnes dont les moyens de subsistance sont compromis et qui ne peuvent pourvoir à leurs propres besoins et à ceux de leur famille. Il est particulièrement important de prendre soin du personnel de santé, des agents des forces de l'ordre et des travailleurs essentiels qui continuent à travailler, dans certains cas éloignés de leur famille. Les autorités religieuses peuvent encourager les personnes qui ont des ressources financières suffisantes à faire des dons en faveur des personnes dont les moyens de subsistance sont affectés par la pandémie. En travaillant ensemble, les membres de la communauté peuvent créer un sentiment de solidarité et accroître la résilience.

### **Aider les membres de la communauté à gérer l'avalanche de nouvelles inquiétantes**

Les autorités religieuses peuvent encourager leur communauté à prendre des mesures pour gérer le stress et garder espoir pendant ces périodes d'isolement, de peur et d'incertitude. Nous sommes tous susceptibles d'être pris d'angoisse face au torrent permanent de nouvelles au sujet de la COVID-19. Les autorités religieuses peuvent encourager les membres de leur communauté à se renseigner sur l'évolution du virus à quelques moments fixes de la journée, leur conseiller des sources d'information fiables et de garder espoir en lisant les textes sacrés et les orientations offertes par leur tradition religieuse.

### **Agir face aux violences domestiques**

Là où des restrictions de déplacements sont en vigueur, les violences domestiques, en particulier à l'encontre des femmes, des enfants et des personnes marginalisées, pourraient augmenter. Les vulnérabilités existantes liées à l'âge, à la religion, au statut migratoire, à la sexualité et à l'appartenance ethnique peuvent être exacerbées. Les autorités religieuses peuvent prendre résolument position contre ces violences, apporter un soutien et encourager les victimes à demander de l'aide. S'agissant d'enfants, les autorités religieuses doivent être au courant des politiques de protection et de sauvegarde, notamment de ce qu'il y a lieu de signaler, à qui et selon quelles modalités.

### **Offrir des prières spéciales pour les malades, ainsi que des messages d'espoir et de réconfort**

Les autorités religieuses peuvent offrir aux communautés de croyants des prières et des réflexions théologiques et tirées des Écritures appropriées, ainsi que des messages d'espoir. Il peut s'avérer bénéfique de mettre en lumière les occasions de réflexion, de prière et de passer du temps avec la famille.

## **Rôle des autorités religieuses en matière d'éducation à la COVID-19**

Les autorités religieuses, les organisations confessionnelles et les communautés de croyants figurent parmi les sources d'information auxquelles les gens se fient le plus au sein de nos communautés, et prodiguent par ailleurs des services de soins pastoraux, sanitaires et sociaux. Leurs fidèles et les membres de leur communauté peuvent se fier des conseils émanant des responsables religieux au sujet de la COVID-19, voire être davantage enclins à les suivre que si ces mêmes conseils proviennent des pouvoirs publics et des autorités sanitaires. Les services de santé et sociaux des organisations confessionnelles sont souvent plus accessibles, notamment dans les communautés rurales et parmi les populations marginalisées. Les autorités religieuses ont également une responsabilité particulière s'agissant de lutter contre la désinformation, les enseignements trompeurs et les rumeurs, qui peuvent se répandre rapidement et faire énormément de dégâts. Les sermons et messages peuvent se fonder sur les informations factuelles fournies par l'OMS et les autorités de santé publique nationales ou locales et conformes à la doctrine et aux pratiques des traditions religieuses respectives.

### **Que communiquer**

Fournir des informations exactes peut réduire la peur et l'ostracisme. Les autorités religieuses peuvent accéder aux orientations dans des formats et dans un langage simple que leurs membres pourront comprendre. Les [orientations de l'OMS ont été reproduites](#) et diffusées sur certaines plateformes religieuses. Les autorités religieuses doivent également connaître les sites Web des autorités sanitaires locales et nationales et les autres filières d'information auprès desquelles accéder aux orientations locales.

Les informations les plus importantes en matière de protection que les autorités religieuses et les communautés de croyants peuvent transmettre à leurs membres sont notamment les suivantes :

- Évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche. Les mains touchent de nombreuses surfaces et peuvent y ramasser des virus. Une fois contaminées, les mains peuvent transférer le virus à vos yeux, à votre nez ou à votre bouche. De là, le virus peut pénétrer dans votre organisme et vous rendre malade.
- Respectez les règles d'hygiène respiratoire. Le virus se propage par les gouttelettes respiratoires. En respectant les règles d'hygiène respiratoire, vous protégez les personnes qui vous entourent de virus comme la grippe et le virus responsable de la COVID-19. Cela suppose de vous couvrir la bouche et le nez avec le pli du coude ou avec un mouchoir lorsque vous toussiez ou éternuez. Jetez immédiatement le mouchoir usagé dans une poubelle munie d'un couvercle et lavez-vous les mains.
- Restez chez vous si vous ne vous sentez pas bien. Si vous avez de la fièvre, que vous toussiez et que vous avez des difficultés à respirer, consultez un médecin après avoir appelé. Appeler préalablement permet à votre prestataire de soins de santé de vous orienter rapidement vers l'établissement de santé approprié. De plus, cela vous protège et contribue à prévenir la propagation des virus et d'autres infections.

- Lavez-vous les mains régulièrement et soigneusement avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon. Tout virus qui se trouverait sur vos mains est ainsi tué.
- Maintenez une distance d'au moins un mètre (3 pieds) entre vous et toute personne qui tousse ou éternue. Lorsqu'une personne tousse ou éternue, de petites gouttelettes sont en effet projetées de son nez ou de sa bouche, lesquelles peuvent contenir le virus. Si vous vous trouvez trop près, vous risquez d'inhaler les gouttelettes, y compris le virus responsable de la COVID-19 si cette personne est infectée.
- Respectez les consignes des autorités sanitaires locales. Les autorités nationales et locales disposent des informations les plus actuelles sur la situation dans votre région. Elles sont les mieux placées pour indiquer aux habitants de votre région comment se protéger.
- Tenez-vous au courant et suivez les conseils de votre prestataire de soins de santé, des autorités de santé publique locales et nationales ou de votre employeur sur les manières de vous protéger vous-mêmes et de protéger les autres de la COVID-19. Tenez-vous au courant de l'évolution de la COVID-19 auprès de l'OMS et des autorités nationales.
- Tenez-vous informé concernant les risques. Les personnes âgées et souffrant de pathologies préexistantes risquent davantage d'être atteintes par une forme grave de la maladie.

### Comment communiquer les informations relatives à la protection de la santé

Les autorités religieuses sont encouragées à exploiter les canaux religieux comme les sites Web de leurs organisations, les bulletins d'information, les courriels, les chaînes téléphoniques, les publications religieuses, la radio et les autres moyens de diffusion. Les technologies des réseaux sociaux offrent aux autorités religieuses, aux organisations confessionnelles et aux communautés de croyants de nouvelles manières de diffuser des messages salvateurs. Des messages relatifs à la COVID-19 peuvent également être intégrés dans les sermons et les prières partagés avec les communautés. Il est important que les membres des communautés entendent ces messages et mises à jour régulièrement sur différents canaux et plateformes de messages.

En raison de leur influence, les autorités religieuses peuvent représenter des ressources puissantes pour les organismes et organisations qui informent le public sur la COVID-19. Les chefs religieux doivent se tenir informés des organisations qui présentent des informations crédibles dans leurs communautés (par exemple l'OMS, les universités, les ONG) et se joindre à elles, approuver leurs messages et les retransmettre.

### Défendre les droits humains et lutter contre l'ostracisme et la discrimination

Les autorités religieuses ont un rôle particulièrement important à jouer dans la défense et l'inclusion des

populations vulnérables, notamment les minorités, les migrants, les réfugiés, les déplacés internes, les populations autochtones, les détenus, les personnes handicapées, ainsi que les membres d'autres groupes marginalisés. Elles peuvent notamment créer des environnements propices, plaider en faveur de leurs droits et de leur accès au dépistage, au traitement et aux vaccins, diffuser des informations exactes reposant sur des bases factuelles, et se prononcer publiquement contre toutes déclarations et tous actes incitant à la violence et à la violation des droits humains. En s'appuyant sur les éléments de langage de leur tradition religieuse, les autorités religieuses peuvent promouvoir des messages positifs qui défendent la dignité de tous, la nécessité de protéger les vulnérables et de prendre soin d'eux, et insufflent de l'espoir et stimulent la résilience chez les personnes touchées par la COVID-19 ou vulnérables face à cette maladie. D'un point de vue pratique, les organisations confessionnelles peuvent collaborer avec les organismes sanitaires et de développement afin d'identifier des mécanismes permettant d'accroître l'accès aux informations et aux services pour les communautés vulnérables, notamment ceux offerts par ces organisations elles-mêmes. Par ailleurs, la plupart de ces traditions religieuses sont au service de toutes les personnes dans le besoin, sans considération d'origine nationale ou ethnique, de race, de sexe ou d'appartenance religieuse, et sont motivées par des valeurs universelles et les principes éthiques consistant à « ne pas nuire », à faire preuve de solidarité et à suivre la « règle d'or ».

### Conclusion

Divers groupes religieux et interconfessionnels mondiaux ont publié des orientations, des notes consultatives et des déclarations visant à appuyer les actions et le rôle des autorités religieuses, des organisations confessionnelles et des communautés de croyants dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Ces mêmes groupes sont nombreux à avoir contribué aux présentes orientations, reconnaissant que la COVID-19 est une pandémie mondiale qui touche l'ensemble des races, des ethnies et des régions géographiques et qui requiert une riposte mondiale. La collaboration interconfessionnelle, aussi bien entre religions majoritaires que minoritaires, est cruciale, en particulier en ce qui concerne le partage de connaissances, de ressources et de meilleures pratiques dans la mesure du possible.

L'[arbre décisionnel joint](#) fournit un organigramme simple à l'appui des décisions relatives à l'organisation d'un événement religieux durant la pandémie de COVID-19. Lorsque les autorités nationales ou locales autorisent les rassemblements, les organisateurs d'un rassemblement peuvent prendre des décisions éclairées quant au risque et planifier l'événement en conséquence.

L'OMS continue de suivre étroitement la situation afin de mettre en évidence toute évolution susceptible d'affecter ces orientations provisoires. En cas d'évolution de tout facteur, l'OMS publiera de nouvelles données actualisées. Sinon, ce document expirera 2 ans après sa date de publication.

Organisation mondiale de la Santé 2020. Certains droits réservés. Ce document est disponible sous la licence [CC BY-NC-SA 3.0 IGO](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/).

WHO reference number: [WHO/2019-nCoV/Religious\\_Leaders/2020.1](https://www.who.int/csr/don/20200211-religious-leaders)